

PROCÈS-VERBAL d'une assemblée publique de la
Commission sur la culture, le patrimoine et les sports

Le mercredi 7 décembre 2022 à 18h
Salle du conseil, Hôtel de ville
155, rue Notre-Dame Est

Webdiffusée sur la [page web dédiée au dossier](#) et sur la chaîne [YouTube](#) de la Ville de Montréal.

Présences :

- M. Jocelyn Pauzé, président**
Conseiller de la Ville, Rosemont–La Petite-Patrie
- M. Dimitrios Jim Beis, vice-président**
Maire d'arrondissement, Pierrefonds-Roxboro
- Mme Marie-Claude Baril, membre**
Conseillère d'arrondissement, Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles
- Mme Virginie Journeau, membre**
Conseillère de la Ville, Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles
- M. Enrique Machado, membre**
Conseiller d'arrondissement, Verdun
- Mme Mindy Pollak, membre**
Conseillère d'arrondissement, Outremont
- Mme Marie Potvin, membre**
Conseillère d'arrondissement, Outremont
- Mme Anne-Marie Sigouin, membre**
Conseillère d'arrondissement, Sud-Ouest
- Mme Maeva Vilain, membre**
Conseillère d'arrondissement, Plateau-Mont-Royal

Absences : **Aucune**

Personnes invitées :

- Mme Ericka Alneus**, responsable de la culture et du patrimoine au comité exécutif
- M. Louis-Henri Bourque**, directeur de la planification et mise en valeur du territoire, Service de l'urbanisme et de la mobilité
- Mme Marie-Geneviève Lavergne**, cheffe par intérim de la Division du patrimoine, Direction de la planification et mise en valeur du territoire, Service de l'urbanisme et de la mobilité
- M. Jean Laberge**, architecte, Division du patrimoine, Direction de la planification et mise en valeur du territoire, Service de l'urbanisme et de la mobilité
- M. Dominic Duford**, conseiller en aménagement, Division du patrimoine, Direction de la planification et mise en valeur du territoire, Service de l'urbanisme et de la mobilité
- Mme Valérie Poirier**, conseillère en aménagement, Division du patrimoine, Direction de la planification et mise en valeur du territoire, Service de l'urbanisme et de la mobilité
- Mme Marie-Claude Langevin**, commissaire à la culture, Service de la culture.

Le quorum est atteint.

1. Ouverture de l'assemblée

L'assemblée est ouverte à 18h05. Le président, M. Jocelyn Pauzé, souhaite la bienvenue à tous et à toutes. Puis, il explique le but de la séance d'étude publique et présente le déroulement de l'assemblée publique. Il demande ensuite aux commissaires de se présenter dans un tour de table.

M. Jocelyn Pauzé cède ensuite la parole à Mme Ericka Alneus, conseillère de la ville dans Rosemont-La Petite-Patrie, responsable de la culture et du patrimoine au comité exécutif, pour un mot d'introduction.

Dans son introduction, Mme Ericka Alneus insiste sur le fait que cette assemblée publique sur l'avenir du monument à sir John A. Macdonald représente une première importante. Elle indique qu'il s'agit d'un dossier sensible et complexe mais qu'il était important pour l'administration de mettre en place un processus qui permet de réunir l'intelligence collective. Celle-ci va permettre aux élus-es de prendre une décision éclairée basée sur le Cadre de reconnaissance adopté par le conseil municipal en août 2022. L'assemblée publique d'aujourd'hui est l'opportunité d'étudier le monument à sir John A. Macdonald à travers ce cadre. Elle remercie le comité *ad hoc* qui a travaillé rigoureusement pour émettre un avis préliminaire qui offre aux gens une base pour la discussion. Elle remercie la Division du patrimoine qui travaille avec rigueur et affection pour leur ville et qui a mis en place le Cadre de reconnaissance et cette opportunité de discussion afin qu'elle soit élégante, sincère et importante. Elle termine son mot d'introduction en remerciant les citoyens-es qui participent à l'assemblée publique en présence ou à distance. Elle souligne en conclusion que les citoyens-es ont toujours leur place pour qu'on puisse réfléchir intelligemment à des dossiers sensibles et complexes.

Le président remercie Mme Ericka Alneus pour son mot d'introduction et invite les représentants-es du Service de l'urbanisme et de la mobilité et du Service de la culture à se présenter.

2. Lecture et adoption du projet d'ordre du jour

Sur une proposition de M. Dimitrios Jim Beis, appuyée par Mme Mindy Pollak, l'ordre du jour est adopté à l'unanimité tel que présenté.

3. Adoption du procès-verbal de l'assemblée publique du 8 novembre 2022

Le président invite maintenant les commissaires à procéder à l'adoption du procès-verbal de la dernière assemblée publique tenue par la Commission.

Sur une proposition de M. Enrique Machado, appuyée par Mme Anne-Marie Sigouin, le procès-verbal de l'assemblée publique du 8 novembre 2022 est approuvé à l'unanimité.

4. Présentation des travaux et de l'avis préliminaire du comité *ad hoc* sur l'avenir du monument à sir John A. Macdonald

M. Jocelyn Pauzé invite M. Louis-Henri Bourque à présenter les travaux et l'avis préliminaire du comité *ad hoc* sur l'avenir du monument à sir John A. Macdonald comme en font foi les [documents](#) et [l'enregistrement vidéo](#) disponibles sur le site des commissions permanentes.

La [présentation](#) est articulée autour des éléments suivants :

- Le cadre d'intervention en reconnaissance;
- Le processus d'évaluation des reconnaissances existantes;
- La démarche d'évaluation du monument à sir John A. Macdonald;
- L'avis préliminaire du comité *ad hoc*.

M. Jocelyn Pauzé remercie les invités-es pour leur présentation.

- Pause -

5. Période de questions et commentaires du public

M. Jocelyn Pauzé invite les personnes présentes dans la salle et qui se sont inscrites à prendre la parole selon l'ordre d'inscription.

Citoyenne ou citoyen	Questions / commentaires
Mme Maura McKeon	Asks if an alternative solution could be considered. / Proposes that the statue, once restored to its original location, could be accompanied by panels installed nearby, acknowledging the negative aspects of Sir John's policies and their consequences on indigenous nations and the Métis people, but also recognizing his major contribution to the formation of our democratic country and its westward expansion. / Considers that this approach would present a more balanced view contextualizing Macdonald's legacy, providing valuable education in our history and hopefully contributing to the important process of reconciliation in which Canada is now engaged.

M. François Le Moine Culture Montréal	<p>Précise que Culture Montréal travaille depuis de nombreuses années sur les questions d'art public. / Déclare que Culture Montréal est heureux que la Ville ait constitué un comité <i>ad hoc</i>, qu'elle ait adopté un cadre de reconnaissance et que des documents d'une grande qualité ont été produits dans le cadre des réflexions sur John A. Macdonald. / Souhaite faire trois remarques : 1) le terme de déboulonnement n'est pas le bon puisque la statue n'était pas boulonnée dans le socle lors qu'elle a été retirée, 2) en matière de droit moral, d'un point de vu juridique le droit moral n'est pas le respect de l'intention de l'artiste mais le respecte de l'intégrité de l'oeuvre ce qui a des conséquences différentes en matière d'intervention, 3) Culture Montréal a des réserves quant à l'utilisation du terme génocide, bien que les actes commis contre les Premières nations soient d'une grande gravité ceux-ci ne répondent pas à la définition de génocide en droit international et il faut faire attention aux termes employés dans ce genre de document. / Explique que, selon la commission d'art public de Culture Montréal, la statue de John A. Macdonald est un des rares cas où il n'est pas justifié qu'une statue continue d'honorer la mémoire d'un personnage dans l'espace public, mais qu'il manque dans l'avis préliminaire présenté des détails quant au sort du baldaquin et de la statue. / Souligne que selon eux, la Ville doit faire tous les efforts pour intégrer la statue dans ses propriétés, dans un espace accessible au public et accompagné d'un dispositif didactique qui permettrait un dialogue renouvelé avec les communautés. Selon eux, l'entreposage permanent n'est pas une solution et le Centre des mémoires montréalaises est le lieu le plus approprié dans le mesure où il appartient à la Ville ce qui permettrait que la statue demeure propriété de la Ville. Dans cet emplacement la statue pourrait faire l'objet d'une nouvelle interprétation. / Demande quelles sont les intentions de la Ville pour la statue, si elle sera restaurée, si elle sera remise en valeur et si elle va continuer à faire partie du patrimoine de la Ville.</p>
M. Stanley Grunfeld	<p>Souligne que cette démarche sur l'avenir du monument à sir John A. Macdonald découle seulement du vandalisme. Selon lui, c'est seulement le vandalisme répété qui explique la tenue de cette démarche car il n'était pas prévu que la Ville se penche sur le sort de cette statue qui est dans l'espace public depuis plus de cent ans. / Ajoute que l'avis préliminaire du comité <i>ad hoc</i> qui recommande d'« exclure la possibilité d'une restauration intégrale du monument qui impliquerait la réinstallation à l'identique de la statue de bronze » est un fait accompli selon lui. / Mentionne que la statue a peut-être pas besoin d'être remise à l'identique qu'il pourrait y avoir une statue moderne. / Demande quelles sont les autres possibilités si on ne remet pas la statue ou sa réplique et demande si le socle va rester vide. / Explique que, selon lui, garder le socle vide est ridicule et qu'il serait moins embarrassant d'enlever tout le monument. / Avance que, à ses yeux, on est en train d'effacer l'histoire et qu'il serait mieux d'avoir des textes explicatifs sur les bons et les mauvais aspects de John A. Macdonald dans l'objectif d'offrir une opportunité éducative pour la postérité et d'éduquer le public. Selon lui, la plupart des Montréalais-es ne seraient pas contre cette idée. / Conclut que John A. Macdonald est un homme de son époque qui ne devrait pas être jugé en fonction des valeurs du 21^{ème} siècle bien qu'il ne soit personnellement pas d'accord avec ce que John A. Macdonald a fait avec les pensionnats autochtones.</p>

M. Mathieu Roy Société-Saint- Jean-Baptiste de Montréal	<p>Mentionne que depuis l'érection de la statue de John A. Macdonald en 1895, la Société-Saint-Jean-Baptiste de Montréal n'a pas témoigné de sympathie à la présence de ce personnage dans les lieux de mémoire et la toponymie montréalaise. / Considère que John A. Macdonald ne devrait pas être glorifié par une statue et que celle-ci ne devrait pas être remise en place. / Avance que la commémoration est un geste politique et qu'ainsi la société peut revisiter l'héritage de certaines figures à la lumière des préoccupations du présent. / Souligne que, toutefois, le retrait de certaines figures des lieux de mémoires et de la toponymie devrait être réservé à quelques exceptions, dont John A. Macdonald et Jeffery Amherst, et ne peut pas devenir une politique systématique de la Ville de Montréal. / Précise que Paul Chomedey de Maisonneuve, dont la statue a été récemment contestée, mérite sa place dans le paysage de la ville en raison de son rôle central dans la fondation de Montréal aux côtés de Jeanne Mance. / Ajoute que l'héritage des figures du passé pour lesquelles des monuments ont été érigés est à juger au cas par cas et que le déboulonnage d'une statue doit demeurer une mesure exceptionnelle. Selon eux, ce sont des décisions qui doivent faire l'objet de discussions civiques et politiques plutôt que d'être réservées à une minorité de gens qui souhaitent parfois imposer leur point de vue. / Souligne également l'importance de nommer davantage de lieux de mémoire qui reflètent l'héritage des femmes, des Premières Nations, des Inuits et des Métis sur la société québécoise. / Propose l'installation d'une statue de Louis Riel afin qu'il y ait à Montréal un lieu pour commémorer son héritage. / Rappelle que John A. Macdonald s'est exclamé, dans une phrase malheureusement rendue célèbre, que « Louis Riel sera pendu même si tous les chiens du Québec aboient en sa faveur ». D'après la Société-Saint-Jean-Baptiste de Montréal, ces tristes propos doivent aujourd'hui céder le pas en soulignant la solidarité entre les peuples. / Estime que les nouveaux lieux de mémoire aménagés par la Ville dans ce secteur devraient mentionner l'histoire de l'ancien cimetière Saint-Antoine qui fut le premier lieu d'inhumation de plusieurs patriotes impliqués dans la rébellion de 1837-1838 avant que leurs dépouilles soient déplacées.</p>
---	---

M. Ronald
Rudin

Remercie le comité *ad hoc* de sa suggestion de laisser la statue de Macdonald dans l'entrepôt. / Estime qu'il est difficile de comprendre pourquoi nous voudrions réinstaller un tel personnage sur son piédestal considérant qu'il a été le père du système de pensionnat pour autochtones et que dans l'esprit de réconciliation, il faut éviter son retour. / Exprime toutefois des réserves sur la suggestion d'installer une nouvelle œuvre d'art public permanente, une œuvre qualifiée par le comité *ad hoc* comme « un marquage physique qui assurerait la pérennité de la réinterprétation ». / Estime qu'on remplacerait ainsi une œuvre d'art public permanente par une autre, mais demande pourquoi. / Explique que partout dans le monde le paysage est encombré de structures permanentes qui portent à croire que ce que l'on sait du passé est immuable. Or, le monument à sir John A. Macdonald montre précisément ce qui se produit lorsque des informations inédites, comme l'exhumation des restes d'enfants morts dans les pensionnats pour autochtones, émergent et laissent derrière elles des structures qui ne sont plus appropriées. / Juge qu'il existe un autre modèle qui permettrait de reconverter le monument de façon moins permanente en reprenant le modèle du Trafalgar Square à Londres où quatre socles ont été érigés au 19^{ième} siècle afin d'accueillir des statues célébrant les gloires du passé impérial. Trois de ces piédestaux ont trouvé preneur, mais le quatrième est demeuré vide quand les fonds ont manqué jusqu'en 1998 lorsqu'il est devenu le site d'une série de projets d'art public temporaires qui se poursuivent à ce jour. Ce quatrième socle connaît un immense succès et attire le public à venir voir les œuvres en rotation. / Considère que nous avons maintenant l'occasion d'adopter le même concept pour l'espace laissé vacant par le retrait de la statue. / Propose que, guidés par les communautés touchées par les politiques de John A. Macdonald, des artistes pourraient élaborer des projets temporaires inspirés par divers aspects de son héritage. L'espace reconverti amplifierait ainsi les voix des communautés racisées qui ont le plus souffert de ses gestes. / Conclut que nous avons l'occasion de réaliser quelque chose d'important et d'original à condition de faire preuve d'imagination.

M. Yvan Bombardier Le drapeau de la famille	<p>Remercie pour la présentation. / Estime que de toutes les époques des statues ont été renversées et que le processus de décolonisation amène son lot de révélations et de tribunaux populaires. Selon lui, l'indignation refait surface de la conscience populaire et qui ne s'indigne pas des erreurs du passé est sujet à les répéter. À ses yeux, la couronne et les croix sont les symboles du colonialisme, de la domination, de la soumission et de l'esclavage, sur tous les continents nous voyons des effigies de leurs représentants (rois, premiers ministres, monseigneurs, archevêques, généraux, vassaux) tomber. / Estime qu'il ne convient pas de cacher l'histoire mais d'écrire l'histoire à la lumière du présent. D'après lui, une statue de John A. Macdonald se révèle aujourd'hui une aberration car c'est une idole du colonialisme érigée par des entrepreneurs affairistes et cette statue se dresse comme un éloge au mensonge, au mépris et au racisme qui ont permis au premier ministre de sa majesté souveraine déclarée du Canada, la reine Victoria, de s'approprier de vastes territoires frauduleusement et par la force au détriment des Premières Nations, des Inuits des Métis et des Canadiens Français. / Considère que sa place est au musée et que le socle et le baldaquin n'ont plus leur raison d'être. / Propose que la place soit renommée, qu'une plaque commémorative rappelle le monument John A. Macdonald et son histoire controversé, qu'une statue de Louis Riel soit érigée à la place, qu'une plaque rappelle l'histoire de l'ancien cimetière catholique Saint-Antoine où ont reposé des victimes des épidémies de choléra, des patriotes de 1837-1838 exécutés devant la prison du Pied-du-Courant et Ludger Duvernay qui a été enterré là une première fois. / Conclut qu'un espace devrait être dédié à la présence autochtone à Montréal et à la grande paix de 1701 au cœur du centre-ville et que la statue de Paul Chomedey de Maisonneuve n'a pas à être comparée à celle de John A. Macdonald.</p>
M. Jean Duval	<p>Remercie pour la présentation. / Félicite pour la démarche de participation citoyenne. / Souligne l'importance de vivre dans le présent. / Déplore qu'on ne puisse pas manifester librement dans les parcs à Montréal. / Indique que le Square Dorchester et la Place du Canada sont des lieux de manifestation depuis longtemps. / Estime que le monument est une bonne tribune pour user de son droit à la libre expression, pour contester, revendiquer, émettre des idées d'autant plus que le monument est au milieu d'un grand parc. / Considère que les racistes, despotes et coloniaux sont débarqués partout dans le monde et que c'est bien fait. / Juge important de laisser un endroit qui pourrait permettre la libre d'expressions de tous ceux et celles qui veulent manifester.</p>

M. Robert
Wilkins

Considers that the toppling of the Macdonald statue was a criminal act of vandalism and to refuse to restore the statue to its historic place at the Place du Canada indirectly condones that unlawful behavior and could encourage similar acts of vandalism in the future against other statues and monuments in Montreal. / Adds that judging the policies of the Macdonald government in the 19th century by the morals of the 21st century is both illogical and wrongheaded, whatever may have been the blames worthy for those policies or the wrongful way in which they were implemented. / Thinks that it nevertheless remains that sir John A. Macdonald was the leader of the fathers of the confederation and as our first prime minister was largely responsible for the founding and development of Canada, a country now admired by millions. / Observes that, by comparison, George Washington, the first american president who owned hundred of black slaves, arguably conducted worse by today's standards than anything Macdonald did in his time. Yet tearing down the many statues of their first president would be unthinkable for most Americans. / Believes that Macdonald merits his statue with us here in Montreal and that the statue, restored to the Place du Canada, could be surrounded by protective devices and by panels recognizing his place and achievements as first Prime minister as well as the negative effect of his policies especially on the First nations and Metis people. He thinks that would provide a balanced view of his political legacy and might even serve to support the cause of reconciliation. / Suggests that to hide the statue away in some museum or to destroy it would be to surrender to the pressures of today's counterculture, it would resemble the actions of some other countries where national histories are rewritten and monuments to former leaders are torn down with every change of political regime or ideology. In his view, Montreal must resist this insidious temptation to please an ideological minority of activists or to pander to the outlook of crypto-separatists. / Demande que les recommandations du comité *ad hoc* soient modifiées afin de permettre à la statue de sir John A. Macdonald de reprendre sa place d'honneur sur le monument qu'elle occupait pendant 125 ans à la Place du Canada afin que l'image de ce grand homme continue à être visible au grand public. D'après lui, il faut conserver cet élément majeur du patrimoine commémoratif de notre chère ville de Montréal et son emplacement original est le seul endroit qui lui convient.

M. Gary
Conrath

Estime que les recommandations du comité *ad hoc* ont une vision trop étroite de la situation pour être valables. / Explique que, à ses yeux, sans l'énergie de Macdonald, le Canada, un pays où les droits de l'Homme sont parmi les plus avancés dans le monde quoique toujours imparfaits, n'existerait pas. / Ajoute que la statue de Macdonald a été érigée en 1895 comme un premier monument dans ce jardin urbain dessiné selon les paramètres les plus représentatifs de l'époque victorienne et que c'était un geste tout à fait en lien avec la thématique Dominion et les principes de design des parcs à travers le Canada à cette époque. Cette statue est un élément intrinsèque dans ce concept urbain qui représente toute une époque alors que le design de paysage est occulté et pas reconnu d'après lui. / Trouve inacceptable que cette statue soit partie. / Considère qu'il est plus facile de détruire que de construire car cela demande une imagination et un courage. / Soutient que la Loi sur les Indiens a été promulguée en 1876 lorsque le Premier ministre était Alexander Mackenzie et qu'il semblait y avoir un consensus assez large pour que cette législation soit adoptée. Les Canadiens-es de l'époque, qui ont élu les députés libéraux et conservateurs, sont aussi responsables que leurs représentants parlementaires à ses yeux et faire porter l'odieux de cette législation sur le dos d'un seul homme est une preuve flagrante d'un aveuglement volontaire éhonté car nous, par nos ancêtres, sommes toutes et tous responsables. / Propose que que la restauration de la statue et la mise en contexte de l'évolution de notre relation avec les peuples des Premières nations permettrait de situer l'histoire et d'imaginer un avenir respectueux de ces peuples. / Conclut que si la Grande paix de Montréal a pu être établie entre les Premières nations et les nouveaux arrivants français en 1701, il semble qu'on devrait être en mesure de faire autant sinon mieux 200 ans plus tard. / Suggère d'imaginer ensemble un meilleur avenir, une possibilité serait d'installer une statue de Louis Riel qui ferait face à Macdonald pour permettre le dialogue qui était si important à l'époque.

M. Pierre-Albert Sévigny Histoire Canadienne du Québec	<p>Remercie le comité <i>ad hoc</i>, le travail de la Ville et des fonctionnaires et ses concitoyens-es pour leurs interventions impressionnantes. / Considère que nous sommes tous en route vers un consensus autour de l'évolution de notre histoire, mais qu'on accorde pas autant d'importance à la statue elle-même. / Estime que, <i>pro bono et malo</i>, cette statue fait partie de notre histoire. / Indique qu'il a été celui qui a réparé la statue en 1994, après sa décapitation, en organisant la levée de fonds nécessaires pour refaire la tête, ce qui fut reconnu par la Ville comme un chef d'oeuvre de travail, et ce à un prix moitié moins élevé que ce qui aurait coûté à la Ville de le faire. / Explique que la statue est une propriété de la Ville et que la seule raison pour laquelle il a participé à réparer la statue c'est que, selon lui, le vandalisme ce n'est pas acceptable car la statue est la propriété des Montréalais-es. À ses yeux, ce n'est pas aux vandales inconnus qui ont peur de prendre la responsabilité de leurs actes de choisir, mais nous avons tous ensemble le fardeau de reconnaître l'importance de cette statue. / Explique que cela le fait penser à Shakespeare qui a écrit dans Jules César : « Le mal qu'un homme fait vit longtemps après sa mort, c'est le bien qui est enterré avec ses os ». Selon lui, c'est un peu le cas avec John A. Macdonald sauf que son existence nous a tous et toutes affecté-es, cela fait partie de notre histoire, qu'aime cela ou non, et donc il n'est pas question de rayer cette statue de notre panthéon. / Conclut que c'était facile de renverser la statue, mais qu'il faut protéger cette oeuvre, la réparer, la remettre tout en laissant évoluer l'histoire de John A. Macdonald, le mal qu'il a pu faire aux autochtones et d'autres méritent ça. Il s'agit de faire ce qu'on peut pour protéger notre héritage sinon c'est donner la victoire à la foule ce qui serait un acte de lâcheté.</p>
---	---

M. Karim Al-Dahdah	<p>Mentionne qu'il est venu pour exprimer un point de vue différent, celui d'un nouveau canadien, c'est quelque chose qu'il a hésité à faire n'étant pas d'ascendance canadienne-français ou canadienne-anglaise ni autochtone. Il se posait des questions quant à la pertinence de ses opinions, mais il s'est dit qu'il aime Montréal, habite Montréal, paye des taxes, aime le patrimoine, aime l'histoire et que donc il avait des choses à dire. / Indique qu'il est ici pour rappeler à quel point le monde entier envie ce pays de liberté, de stabilité, de prospérité et que lui-même, étant originaire du Moyen-Orient, a échappé à une zone marquée par les crises, les conflits, les guerres en venant ici. Il a énormément de reconnaissance pour le Canada et se demande si les Canadiens-es de souche sont sensibles à cela. / Explique qu'il a énormément de reconnaissance et que par la même occasion il a de la reconnaissance pour sir John A. Macdonald. Quand il passait devant la statue, il la regardait en éprouvant un sentiment de reconnaissance, il remerciait John A. Macdonald d'avoir été un des pères fondateurs de ce grand pays que le monde entier nous envie. / Estime que pour cette seule raison, il mérite d'avoir sa statue sur la Place du Canada qui tient bien son nom. / Mentionne qu'il aime beaucoup le Québec, mais qu'il aime aussi le Canada, son histoire, ses traditions, ses institutions, son patrimoine. Il se dit bien conscient que John A. Macdonald ne l'aurait pas trop apprécié à l'époque considérant qu'il correspond à différents types de minorité (ethnique, visible, sexuelle). / Indique que, comme une personne de la diversité, il confirme être très reconnaissant envers l'héritage de sir John A. Macdonald et aimerait que la statue retrouve sa place. / Dit être conscient qu'il ne peut pas avoir de retour au <i>statu quo</i>. / Suggère de ne pas enlever, ne pas effacer, mais d'ajouter des couches de connaissances et des informations. Selon lui, il faut retourner la statue à son monument et peut-être garder les séquelles, les stigmates, les marques de la décapitation, les traces du vécu de la statue. / Propose de retourner la statue et d'ajouter en face un monument, un monument à Louis Riel ou de commémoration aux pensionnats autochtones, afin que les deux monuments se contemplent, communiquent et dialoguent et laissent les gens se faire leur propre opinion. / Conclut en proposant d'ajouter et de ne pas enlever et en disant trouver le monument vide d'une tristesse déplorable qui donne un sentiment de vide et de tristesse énorme.</p>
--------------------	---

M. Jocelyn Pauzé fait ensuite la lecture de questions et commentaires du public selon l'ordre de réception au moyen du formulaire web.

Citoyenne ou citoyen	Questions / commentaires
Mme Marie-Hellene Lemay	<p>Au-delà du vandalisme, le déboulonnement est un acte performatif, une sorte de profanation qui ouvre des possibilités qu'il faut poursuivre collectivement.</p> <p>Il appelle un processus participatif, et il n'aura échappé à personne ici que cela concerne les appels à l'action 79 à 83 de la Commission Vérité et réconciliation.</p>

	À ce titre, a-t-on pris en considération la possibilité d'utiliser le monument comme un objet performatif de participation à une réécriture de ce que signifie ce monument?
Mme Claire Dumouchel	Par respect pour les communautés Autochtones et en cohérence avec le changement de nom de la rue Atataken, je recommande que toute statue de personne ayant commis indirectement ou directement un acte colonisateur soit gardé dans un musée plutôt que sur la place publique.
M. Jean-Claude Bélanger	Je suggère d'entourer le monument John A. Macdonald d'un parc à chiens ou «tous les chiens du Québec pourront aboyer librement» selon le souhait de John Macdonald. Personnellement, je remettrais la statue, mais au pied du piédestal, si ce n'était de la possibilité trop grande de vandalisme. Cela permettrait de mettre en évidence la nature du bonhomme tout en fournissant un espace utile. Il ne s'agit pas ici d'effacer la mémoire mais au contraire de rappeler des faits historiques dont les conséquences se font encore sentir aujourd'hui!
Mme Anne Bernard	Pourquoi la Ville de Montréal ne veut-elle pas restaurer dans son intégralité la statue de John A Macdonald, premier Premier ministre de la Confédération canadienne? En refusant de ce faire, la Ville tente t'elle de réécrire l'histoire, de la façonner à la mode furtive moment , sous la pression de quelques fanatiques, lesquels, il faut le souligner, ont commis une infraction criminelle qui n'a jamais été sanctionnée par les autorités dûment élues notamment pour faire appliquer les Lois et protéger l'ordre public?

M. Jocelyn Pauzé remercie toutes les personnes qui ont pris le temps de poser leurs questions.

6. Période de questions et commentaires des commissaires

M. Jocelyn invite ensuite ses collègues à prendre la parole pour poser leurs questions ou faire des commentaires.

Commissaires	Questions / commentaires
M. Dimitrios Jim Beis	Remercie le service pour la présentation. / Remercie les citoyens-es pour leurs questions et commentaires très intéressants. / Dit être d'accord avec l'ensemble des recommandations du comité <i>ad hoc</i> sur l'avenir de la statue de sir John A. Macdonald mais qu'il aimerait poser une question. / Indique qu'à la page trois de l'avis préliminaire et à la page 16 et 17 de la présentation, il y a une phrase qui demande une clarification, une phrase qui peut peut-être susciter du malaise pour certaines personnes : « le comité estime que cette réinterprétation devrait clairement rejeter la vision coloniale du Canada mise de l'avant par Macdonald et évoquer les valeurs collectives que l'on veut transmettre ». / Explique être d'accord sur la nécessité d'expliquer l'histoire complexe de cette période et les choix politiques et philosophiques de personnages et de s'en distancer comme société mais demande qu'est-ce que cela veut dire exactement. / Mentionne

	<p>que M. Bourque a quand même répondu en partie, mais qu'il souhaite quand même poser la question : qu'est-ce que ça veut dire « réinterpréter » et « rejeter la vision coloniale du Canada mise de l'avant par Macdonald », est-ce qu'il s'agit de nier une partie de l'histoire, faite de progrès, d'essai, d'erreur, du Canada ? Il veut clarifier ces points-là bien qu'il soit d'accord avec l'ensemble des recommandations.</p>
<p>M. Enrique Machado</p>	<p>Remercie le service pour la présentation très complète et le comité <i>ad hoc</i> pour leur important travail. / Observe que c'est un sujet qui soulève beaucoup de passion comme on l'a vu ce soir. / Indique que pour lui la question de ce qu'on fait avec la statue par la suite est primordiale. / Dit avoir entendu quelques propositions d'envoyer la statue dans des musées mais rappelle que les dernières semaines il y a eu beaucoup de vandalisme dans des musées en Europe pour d'autres raisons. Ainsi, le fait d'envoyer la statue à l'intérieur ne garantit pas que le vandalisme va s'arrêter. / Félicite M. Karim Al-Dahdah d'avoir pris la parole car il peut sembler difficile parfois de trouver sa place dans ce genre de tribune quand on est Montréal d'origine immigrante comme M. Machado. / Encourage fortement le citoyen à venir ici à nouveau quand il le voudra parce qu'on fait tous partie de cette Ville, de cette Province et de ce pays et parce qu'on est en train de bâtir une nouvelle histoire ici au Canada.</p>
<p>Mme Marie-Claude Baril</p>	<p>Remercie la Division du patrimoine pour la présentation limpide, sensible, juste et concise. / Exprime sa fierté à faire partie d'une administration qui a su innové en mettant en place un cadre d'intervention en reconnaissance qui a l'avantage d'offrir de la transparence et de la rigueur, un cadre qui est soutenu par un comité d'experts-es diversifiés-es, qualifié-es et indépendants-es. / Remercie le comité <i>ad hoc</i> pour un travail exemplaire et pour son avis préliminaire rigoureux et sensible qui ouvre la porte à des réflexions riches dans une perspective d'inclusion de toutes les Montréalaises et Montréalais. / Remercie toutes les personnes et les organisations qui ont pris part à cette assemblée en personne ou virtuellement, leurs commentaires et questions pertinentes vont alimenter les réflexions.</p>
<p>Mme Anne-Marie Sigouin</p>	<p>Remercie l'équipe de la Division du patrimoine pour la présentation et tout le travail réalisé jusqu'à maintenant car elle a alimenté nos réflexions et superbement bien documenté la démarche. / Remercie les membres du comité <i>ad hoc</i> qui n'avait pas une tâche facile, tâche qui n'est pas terminée. / Se dit très confiante qu'avec l'expertise, l'expérience et la sensibilité que ces personnes ont, il va être possible d'arriver à un résultat qui va faire consensus et qui va tenir compte des différentes sensibilités et points de vue. / Ajoute être vraiment très heureuse qu'autant de gens, des citoyens-es et des membres de groupes de la société civile, se soient déplacés et qu'il y ait eu une grande diversité de points de vue et de suggestions. / Estime que ça reflète une démocratie très saine à Montréal. / Souligne à M. Sévigny qu'elle a été touchée par son intervention car elle ne savait pas que la statue de Macdonald avait été restaurée par une démarche de collectes de fonds publics en 1994 quand il y a eu un autre épisode de vandalisme. / Considère que tous les points de vue étaient intéressants. / Dit être sensible au fait que certains voient un grand vide au fait que la statue ne soit plus sur son socle, que d'autres craignent que la démarche risque d'effacer l'histoire. Dit être également sensible envers le fait que le retour de la statue dans son socle pourrait évoquer beaucoup de douleur, de malaise et d'inconfort chez d'autres personnes. / Conclut que tout cela sera délicat à conjuguer dans les réflexions du comité <i>ad hoc</i>, mais qu'il y a les outils</p>

	<p>l'expertise en place pour arriver à un résultat qui prendra compte de tous ces points de vue et sensibilités.</p>
Mme Marie Potvin	<p>Remercie tous les gens qui ont assisté à l'assemblée publique qui ont fait part de bons commentaires vraiment intéressants de tous les côtés. / Dit avoir apprécié les discussions qui ont eu lieu. / Rapporte que, encore cette semaine, elle entendait un ancien premier ministre du Québec qui trouvait dommage que ce monument ne revienne pas et disparaisse de l'histoire du pays. / Explique qu'elle est d'accord avec l'idée que les générations futures connaissent notre histoire, que ce soit reconnu, que ce monument de l'ancien Premier ministre Macdonald soit visible et que les jeunes générations vont pouvoir poser des questions sur cette histoire, sur ce qu'il a fait pour le Canada, le Québec et Montréal. / Conclut que, selon elle, c'est quand même un monument qui semble important et qu'il y a des droit moraux qu'il faut maintenir. / Remercie tous ceux et celles qui ont travaillé là-dessus et remercie les gens d'avoir pris la peine de poser ces questions importantes.</p>
M. Jocelyn Pauzé	<p>Remercie l'équipe de la Division du patrimoine et l'ensemble des services administratifs qui participent à la démarche qui n'est pas terminée. / Souligne avoir trouvé l'exercice de ce soir fort intéressant et estime qu'on a réussi tout le monde ensemble à s'élever et à avoir une vision globale de ce dossier en considérant toutes sortes d'éléments. / Ajoute que l'assemblée publique de ce soir a fait la démonstration qu'avec la consultation citoyenne, on fait la bonne chose. / Précise que l'administration croit profondément à l'engagement citoyen et la participation citoyenne et que l'exercice de ce soir était très important pour l'administration. / Rappelle que c'est un dossier sensible qui fait appel à de nombreux souvenirs pour certains et à beaucoup de passion pour d'autres. Il y a eu ce soir des élans du cœur, des artisans du passé qui se sont occupés de la statue à certains moments de l'histoire. / Estime que la participation citoyenne est riche et ce soir les participant-es l'ont démontré encore. / Remercie, au nom de tous ses collègues, les participant-es de s'être prêtés à l'exercice et d'avoir eu le courage de se présenter pour s'adresser à la Commission. / Indique que l'administration voulait aussi avoir le courage d'amener ce dossier en participation publique. / Se dit très fier de ce qui a été fait ensemble pendant l'assemblée publique. / Rappelle qu'au lendemain du triste anniversaire des événements du 6 décembre 1989, plus que jamais, on se doit de faire de Montréal une ville des plus inclusives possibles et que ce soir il y a eu une participation inclusive de la part de toutes et tous. Selon lui, on doit bien cela aux générations actuelles et futures d'avoir un Montréal des plus inclusifs. / Conclut qu'avec ce que les participants-es ont amené ce soir et avec les recommandations, il devrait avoir un avis final qui est vraiment exceptionnel dans ce dossier.</p>

7. Clôture de l'assemblée

Le président, M. Jocelyn Pauzé, donne la parole à M. Louis-Henri Bourque pour un mot de conclusion.

Dans son intervention, M. Louis-Henri Bourque remercie les citoyens-es qui sont ici ce soir. Il souligne que différents points de vues ont été entendus et que c'est à travers le dialogue qu'émerge les solutions. Il précise que plusieurs villes ont simplement retiré Macdonald de leur espace public et n'ont pas de solution tandis que la Ville de Montréal a décidé d'adopter un cadre d'intervention en reconnaissance, d'avoir du leadership et d'amener les enjeux devant les citoyens-es. Il observe que c'est important de traiter le dossier en transparence et que tous les citoyens-es qui se sont présentés-es ce soir ont été

courageux et courageuses. Cela va permettre d'avoir une réflexion et de justement ne pas effacer l'histoire parce que dans plusieurs villes, la solution a été de simplement retirer le bronze. Il tient également à mentionner qu'il y a un risque de vandalisme qui est toujours là et que donc il faut une explication et qu'il y ait un cadre qui accompagne quelque soit la réinterprétation. Il conclut que les propos intéressants entendus ce soir vont certainement alimenter la réflexion et qu'aucune décision n'a été prise pour l'instant. Il y a un avis préliminaire, il y a des discussions avec les citoyens-es, l'objectif est de faire évoluer les réflexions et il y a une décision finale qui va être prise, suite à la réflexion, par le conseil municipal. Il termine en remerciant tous les intervenants-es, la Commission et les membres de son équipe.

M. Jocelyn Pauzé rappelle les prochaines étapes concernant la décision sur l'avenir du monument à sir John A. Macdonald.

M. Jocelyn Pauzé joint sa voix à celles de ses collègues pour remercier toutes les personnes qui ont contribué à assurer la bonne marche de cette assemblée. Il remercie les représentants-es de la Division du patrimoine et du Service de la culture, l'équipe du soutien technique et logistique, les membres de la Commission, les citoyens-es, Mme Ericka Alneus et les coordonnatrices en soutien à la Commission.

L'ordre du jour étant épuisé, sur une proposition de M. Dimitrios Jim Beis appuyée par M. Enrique Machado, la séance est levée à 20h30.

APPROUVÉ LE : 15 décembre 2022

ORIGINAL SIGNÉ

Jocelyn Pauzé
Président

ORIGINAL SIGNÉ

Mélissa Côté-Douyon
Coordonnatrice - soutien aux
commissions permanentes